



Mur privatif les droits du proprietaire du mur

Par **elogui**, le **30/08/2013 à 16:03**

[fluo]Bonjour[/fluo]rnj'ai un mur privatif, mon voisin est sans arret entrain de déposer ses sacs de tonte pendant 3 semaines, ou de planter contre mon mur, des morceaux de bois etc, de quels droits peut-il beneficier , comment puis je me défendre**[fluo]Merci[/fluo]**

Par **Lag0**, le **30/08/2013 à 16:08**

Bonjour, rnDifficile de comprendre la situation. rnVotre mur est donc en limite de propriété, c'est ça ? rnQu'entendez-vous par "déposer ses sacs de tonte", quel rapport avec le mur ? rnIdem pour les morceaux de bois, ils sont où ? Dans le mur ou à coté ?